Syndicat des
Anesthésistes
Libéraux

🩺 Pourquoi nous quittons l'OPTAM ?

L'OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée), mis en place en 2017 pour succéder au Contrat d'Accès aux Soins (2012), avait pour objectif d'encadrer les dépassements d'honoraires tout en maintenant une prise en charge de qualité.

Initialement, ce dispositif répondait aux besoins, en conciliant liberté tarifaire et protection des patients.

Mais avec le temps, l'Assurance Maladie s'est progressivement désengagée : revalorisations gelées, aides limitées, règles de plus en plus complexes et plafonds trop bas pour maintenir le coût de notre pratique et de l'innovation.

Résultat, l'OPTAM est devenu :

- trop contraignant,
- trop restrictif,
- peu motivant,
- et source d'incertitudes pour l'avenir.

En quittant l'OPTAM, nous faisons le choix de :

- garantir des soins de qualité adaptés à chaque patient,
- rester disponibles et à l'écoute de vos besoins,
- continuer à investir dans l'amélioration continue,
- tout en préservant notre indépendance et votre liberté de choix.

Nous restons très attachés à vous soigner en maintenant votre reste à charge le plus faible possible, en déterminant nos honoraires avec « tact et mesure », conformément aux exigences de la déontologie médicale.

La France est d'ailleurs l'un des pays d'Europe où le reste à charge des patients est déjà parmi les plus bas.

Merci de votre compréhension.